



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 35 min. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 min. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 min. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 min. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'Empereur a reçu jeudi, à une heure, la députation du Sénat, chargée de présenter l'adresse. Voici les paroles de Sa Majesté, telles qu'elles ont été recueillies :

« Monsieur le président,

« Je suis heureux de l'unanimité avec laquelle le Sénat vient de voter l'adresse que vous me présentez.

« C'est une preuve nouvelle que, dans les Chambres comme dans le pays, les majorités se rangent toujours du côté de la sagesse, excluent les opinions extrêmes.

« Après les vivacités des débats, j'ai vu avec plaisir le langage mesuré de l'Adresse réunir presque tous les suffrages, confirmant ainsi cette maxime de Bossuet : *La modération appuyée sur le vrai est le plus ferme appui des choses humaines.*

« Recevez donc mes remerciements sincères, car rien n'est plus favorable à la marche calme, régulière des gouvernements que la bonne entente des grands pouvoirs de l'Etat. »

Ces paroles ont été saluées par les cris de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* (Constitutionnel.)

Le conseil d'Etat vient d'être saisi, d'après les ordres de l'Empereur, de l'examen du projet de loi annoncé par Sa Majesté dans sa lettre au président du Corps-Législatif.

Aux termes de ce projet de loi, une rente annuelle, dont le chiffre n'est point déterminé, serait inscrite au grand-livre de la dette publique et affectée à récompenser, par des pensions ou dotations, les actions d'éclat des généraux, officiers et soldats des armées de terre et de mer, et les services exceptionnels qu'ils auront rendus en temps de guerre.

Des décrets de l'Empereur constitueraient ces pensions ou dotations et en détermineraient les conditions de jouissance, et, s'il y a lieu, de réversibilité.

Ces décrets seraient individuels et insérés au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*. (Moniteur.)

Divers amendements ont été proposés sur le projet d'adresse du Corps-Législatif; le premier, présenté par MM. Königswarter, Severin Abbattucci, Taillefer, Jubinal, Dusolier et Belmontet, est ainsi conçu :

§ 4. Votre Majesté a judicieusement agi en reconnaissant le royaume d'Italie. La France ne pouvait pas avoir sacrifié tant d'hommes et tant d'argent pour laisser compromettre ensuite le résultat politique de ses victoires. La France est catholique et libérale; elle veut que le chef de sa religion soit indépendant et vénéré; mais elle favorise toujours la vraie liberté ainsi que le progrès moral et matériel des populations.

« Elle rend justice aux efforts de Votre Majesté, tendant à concilier deux causes dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences, et le Corps-Législatif reconnaît dans ces efforts, Sire, votre haute et constante sollicitude pour les grands intérêts du pays qui souffrent de cette incertitude prolongée.

« En présence des refus réitérés et péremptoires de la cour de Rome à se prêter, soit dans le présent, soit dans l'avenir, à une transaction quelconque, le Corps-Législatif voit arriver le moment où la France devra enfin prendre une résolution, et, confiant dans la sagesse et les loyales intentions de Votre Majesté, il vous assure d'avance, Sire, de son ferme et patriotique concours. »

Voici les autres, qui sont signés par MM. Jules Favre, Hénon, Darimon, Ernest Picard et Emile Ollivier :

« § 1^{er}. La confiance publique ne peut renaitre que par un retour sincère au régime de la liberté.

« La presse doit cesser d'être un monopole soumis à une censure occulte qui altère les manifestations de l'opinion publique;

« Le jury, seule juridiction compétente en matière politique, doit connaître des délits de presse et les juger publiquement;

« Des élections faites par les électeurs et non par les préfets, avec le droit de réunion et avec

des chances égales de publicité et de protection pour la liberté de tous;

« Telles sont les principales conditions d'un système politique qui s'autorise des principes de 1789;

« Telle est la réforme qu'exigent impérieusement l'intérêt moral du pays, sa dignité, le développement de son activité et de sa richesse, et qui ne peut être ajourné sans que la France soit placée dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres nations.

« § 4. Après avoir épuisé auprès du Pape les moyens de persuasion, le gouvernement doit enfin sortir d'un équivoque mortel à tous les intérêts, déclarer franchement sa politique et ne plus mettre obstacle au vœu légitime des populations italiennes. L'occupation de Rome, si onéreuse pour nos finances, ne peut plus continuer.

« § 5. La France ne doit pas intervenir dans la guerre civile qui désole la République des Etats-Unis d'Amérique; mais elle déclare hautement que ses sympathies sont acquises aux Etats du Nord, défenseurs du droit de l'humanité. Elle espère que leur victoire amènera l'abolition de l'esclavage, et qu'ainsi, une fois de plus, il sera prouvé que les crises les plus graves ne sauraient être funestes aux peuples qui ne séparent pas la démocratie de la liberté.

« § 6. Nous voyons avec regret commencer l'expédition du Mexique. Son but paraît être d'intervenir dans les affaires intérieures d'un peuple. Nous engageons le gouvernement à ne poursuivre que la réparation de nos griefs.

« §§ 7, 8 et 9. Le public s'est ému à juste titre du chiffre de la dette flottante et des révélations qui lui ont été faites sur la vraie situation de nos finances. Les découverts ont eu pour cause l'impossibilité dans laquelle se trouvait le Corps-Législatif d'arrêter les dépenses extraordinaires et supplémentaires. Une modification du mécanisme financier sera un remède insuffisant, si l'on n'entre pas en même temps dans la voie de la réduction progressive et permanente des dépenses publiques. Il est à regretter que le gouvernement préfère établir de nouveaux impôts dont le poids sera supporté principalement par les populations laborieuses.

FEUILLETON

L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

Cet admirable livre, où l'esprit de charité et de pauvreté est prêché sous toutes les formes, avec autant de force que de zèle, affermit encore le recteur de Penancoat dans la résolution qu'il avait prise de ne jamais sacrifier à de folles dépenses de table ou d'ambüement les intérêts des pauvres qui comptaient sur lui. Tandis que demoiselle Placide faisait vacarme dans l'escalier, et cherchait à attirer l'attention de son frère sur les apprêts du repas, le vieillard, fermant l'oreille à ce bruit provocateur, et les yeux fixés sur la route qui menait des bords de la rivière au sommet de la colline, attendait l'apparition d'un chapeau gris, d'une redingote et d'une canne à pomme d'or. Le tout se montra bientôt à la lisière des grands bois, et en marche vers le presbytère. Le maître du logis remit le volume à sa place, et descendit dans la cour où son hôte entra d'un pas très-léger, très-rapide pour un homme qui n'avait pas moins de soixante-dix ans.

Le potage fut bientôt servi, et le maire y fit honneur,

à la grande satisfaction de Placide, qui se sentit délivrée d'un grand poids, lorsque la servante lui rapporta la soupière vide. La demoiselle se tenait à la cuisine, surveillant elle-même le rôti, et prodiguant à la poule étiquée des soins maternels. Jamais, en effet, les roses de la sante, revenant peu à peu sur les joues d'un enfant longtemps malade, ne provoqueraient plus de joie que ne le firent ici les progrès de la couleur d'or.

Transformée en quelque sorte par la sollicitude dont elle était l'objet, la poule reprit une dernière fois la route de la salle à manger, où, peu d'heures auparavant, elle avait assisté, sans y prendre part, à une querelle domestique. L'habile ménagère ne voulut pas se charger de la présentation, bien qu'elle n'eût pas été fâchée de savoir par elle-même si le riche convive de son frère aurait un œil indulgent pour le rôti. Elle se réservait pour un autre moment, celui du dessert.

Il arriva, ce moment désiré et redouté en même temps. La grosse servante reçut l'ordre d'ouvrir la marche avec un plat de pruneaux, et la vieille fille suivit, plus majestueuse que jamais, portant à la fois une assiette de macarons et la fameuse bouteille de champagne. Son entrée eut quelque chose de triomphal et de saisissant. Elle ne prononça qu'un mot : « Voilà ! » Mais ce mot était accompagné d'un regard à l'adresse de quelqu'un qui

bondit sur sa chaise; d'un regard profond, superbe, et qui disait mieux que des paroles : M. l'abbé, prenez garde à ce que vous allez faire!

Demoi-elle Placide ne fit que traverser la salle, comme il convient à toute apparition qui veut conserver un certain prestige. Une fois sortie et la porte refermée, peut-être l'apparition de Penancoat ne dédaigna-t-elle pas d'appliquer un œil à la serrure. Dans ce cas, ce qu'elle vit, ce qu'elle entendit, ne fut pas de nature à l'encourager dans ses tentatives de révolte.

— Je suis vraiment affligé, très-affligé de ceci, murmura le recteur, dont les paroles sortaient avec peine. Ma pauvre sœur ne pouvait me causer un déplaisir plus grand, puisqu'elle me met dans la nécessité de laisser voir à un tiers le peu d'accord qui règne entre nous. Je veux m'expliquer : en attendant, mettons cette bouteille à l'écart.

M. Morineau prit la bouteille et la cacha dans un coin : il jeta un regard de travers sur les macarons; cependant il leur fit grâce, dans la crainte de paraître trop singulier en donnant pour tout dessert à son hôte un spectacle analogue aux ombres chinoises. M. Benoit ouvrait de grands yeux.

— Des pruneaux, Monsieur le maire, dit l'abbé qui avait repris sa place à table : je les crois de bonne qualité.

§ 10. Paris et Lyon attendent toujours un conseil municipal élu. On ne peut se refuser à reconnaître aujourd'hui que la hausse des loyers, la gêne de tant de familles et les plus grandes difficultés des crises commerciales, industrielles et monétaires ont pour principale cause l'imprévoyance et la témérité d'une administration que l'élection n'a pas consacrée. » (Constitutionnel.)

Les journaux américains se montrent indignés du projet d'établir une monarchie au Mexique. Le *World* dit que c'est là une insulte au gouvernement fédéral, et qu'une telle monarchie ne peut être soutenue que par les baïonnettes européennes. « Quand l'insurrection du Sud sera écrasée, rien, ajoute ce journal, ne cimenterait mieux la réconciliation du Nord et du Sud que l'union de leurs armes pour repousser l'influence européenne. »

Le *New-York Times* est heureux que le gouvernement fédéral ait réservé son action dans la question mexicaine, parce qu'il demeure libre de poursuivre une politique de nature à rétablir l'indépendance du Mexique. — Havas.

Les journaux de New-York considèrent les derniers succès de l'armée fédérale comme étant de nature à faire rentrer le Kentucky et le Tennessee dans l'Union. Un changement de politique se révèle dans le Sud. Ainsi, l'exportation du coton à la Nouvelle-Orléans est autorisée pour les bateaux européens qui veulent courir le risque de forcer le blocus.

Le gouverneur Letcher, dans une adresse au sénat de Richmond, déclare que les dernières défaites des confédérés réclament toute son énergie. En conséquence, il demande que toute la population mâle de la ville, âgée de dix-huit à soixante ans, soit armée, que la population soit divisée en deux camps, et que le gouverneur soit autorisé à appeler la deuxième classe et à l'armer, si le président des Etats confédérés le trouve nécessaire, d'exiger, en outre, que tout lieu choisi pour traiter des affaires de commerce soit fermé à partir de deux heures de l'après-midi.

Les confédérés ont subi un échec terrible au fort Donelson, dans le Tennessee. Ce fort a été pris le 16. Les fédéraux y ont fait 15,000 prisonniers et parmi eux les généraux Johnson et Buckner. Cet événement est considéré ici comme fatal aux confédérés. La perte des fédéraux a été de 4,000 hommes tués ou blessés. On croit que les confédérés concentrent des forces sur la rivière de Cumberland. Les fédéraux ont 80,000 hommes sur ce point. Les fédéraux s'avancent également dans la direction de Nashville.

La garnison du fort Donelson sous les ordres des généraux Buckner, Bushrod, Johnson, s'est rendue le 16 à condition, après trois jours de combat acharné. Les fédéraux ont fait 15,000 prisonniers et pris une quantité immense de matériel de guerre. Le général Floyd et 5,000 hommes se sont échappés pendant la nuit. Le fort Donelson a été attaqué du côté de la rivière par 6 canonniers fédéraux. Les forces de terre se sont emparées des redoutes qui commandent Donelson. Les fé-

déraux ont eu à peu près de 300 à 400 hommes tués et 600 blessés.

Le nombre exact des confédérés hors de combat n'est pas connu; leur perte a été très-grande. Le général Grant, qui commandait les fédéraux, a été promu au grade de major-général. Cette victoire a provoqué une animation considérable.

On prépare des meetings monstres dans toutes les parties du pays pour célébrer cette victoire. Le commandant fédéral avec deux canonniers a remonté de Donelson par la rivière Cumberland pour capturer Clarksfield, dans le Tennessee. On suppose que les confédérés feront de la résistance à Clarksfield.

On croit que les forces des confédérés sont concentrées sur la rivière Cumberland. Les généraux fédéraux Neilson et Mitchell s'avancent vers Nashville par la voie de Franklin. Le bruit court qu'une bataille a été livrée près de Savannah, et que cette ville a été prise. Les fédéraux poursuivent toujours le général Price. — Havas.

Le *Précurseur d'Athènes*, du 26 février, affirme que l'insurrection est circonscrite à Nauplie et dans son rayon d'ailleurs peu étendu; toutes les communications, dont Tripolizza est le centre, sont rétablies. Une lettre du général Gennaios assure que les soldats insurgés de Tripolizza, en fuyant vers Lacédémone, ont été obligés de se rendre sans combat aux habitants qui les avaient cernés. Le sous-préfet d'Argos a été rétabli dans ses fonctions au milieu de l'enthousiasme populaire. Il y a eu des engagements sérieux entre les insurgés de Nauplie et les troupes royales à Glikia; Grivas y commandait les insurgés. Par suite des inpositions forcées, les vivres sont rares à Nauplie. Cependant le *Précurseur* fait remarquer qu'aucun bulletin militaire n'est publié par le gouvernement. Un projet de loi est soumis aux Chambres afin de faire passer en conseil de guerre les militaires rebelles. Toutes les fêtes du carnaval, tant de la cour que de la ville, sont suspendues à Athènes.

Une correspondance d'Athènes prétend que les Grecs insurgés ne sont nullement bloqués à Nauplie: ils occuperaient au contraire les environs de la forteresse avec 6,000 volontaires et 2,500 soldats réguliers et recevraient des vivres et de la poudre par Syra. Le gouvernement dégarnerait les provinces pour concentrer ses troupes à Athènes et marcher ensuite en force contre les rebelles. On craint de l'agitation en Epire et en Thessalie par suite du rappel des troupes de ces provinces.

L'agitation règne en Bulgarie entre les Grecs et les Bulgares. 2,200 Bulgares se sont déclarés unis à l'archevêque grec Meletios, qui s'est rallié à l'Eglise romaine. Les élections libérales sont favorables à l'Eglise romaine, par suite de l'intolérance du patriarche grec. — Havas.

Les nouvelles de Constantinople annoncent que le plan financier de Fuad-Pacha a été remis au sultan. Malgré les défenses faites de parler d'un emprunt, à cause des indiscretions dont la malveillance profiterait, on croit que les représentants

des maisons anglaises et le gouvernement ottoman sont d'accord pour un emprunt de 200 millions au taux de 65 0/0, garanti par de nouveaux impôts. Cette nouvelle a produit une influence favorable sur les monnaies. — Havas.

Le cabinet de Lisbonne ne paraît guère plus solide que le jour de sa formation. Il peut compter sur quelques voix de majorité, à la chambre des députés; mais il a contre lui la chambre des pairs. On ne serait pas surpris, lisons nous dans le *Times*, que le marquis de Saldanha fût appelé à composer un nouveau ministère.

(Constitutionnel.)

Le roi Victor-Emmanuel, accompagné par MM. Persano et Peletti, nouveaux ministre de la marine et de la guerre, est arrivé à Milan, le 4 mars. L'accueil de la population a été enthousiaste.

La *Monarchia nazionale* dit que les circonstances extraordinaires où se trouve le pays exigeaient qu'un nouveau cabinet fût composé dans le plus court délai possible. M. Rattazzi a satisfait à cette nécessité en deux jours. Ceci explique le motif pour lequel il a pris l'intérim de l'intérieur. Nous croyons que cette situation anormale durera très-peu.

Le même journal a démenti la nouvelle qu'on eût offert à M. Farini la présidence du conseil. M. Farini n'a pas refusé pour cause de dissentiment politique entre lui et le cabinet, mais parce qu'il demandait l'entrée au conseil de l'un de ses amis qui, n'étant pas d'accord avec M. Rattazzi, sur des questions administratives, n'a pas pu être accepté. Le même journal annonce qu'on a l'intention de proposer au baron Ricasoli d'accepter la présidence de la chambre des députés.

Le ministère adoptera pour programme la conciliation des partis.

Garibaldi a réitéré sa promesse d'appuyer le nouveau ministère.

La nomination de M. Depretis, comme ministre des travaux publics, a produit une excellente impression.

L'Italie annonce que Garibaldi est parti pour Gênes. On assure qu'il compte présider la réunion générale des comités de *provedimento*. — Havas.

On écrit de Francfort à l'agence Havas :

« Une suite de pourparlers vient d'avoir lieu entre les principaux membres des gouvernements des quatre royaumes secondaires, à l'effet de rédiger en commun un mémoire qui sera soumis à l'appréciation de chaque souverain régnant en Allemagne, y compris ceux de Prusse et d'Autriche; on y dépeindrait la situation provoquée par le *Nationalverein* et le parti radical de la Chambre des députés à Berlin comme empiètement compromettant et dangereuse pour l'existence de tout pouvoir royal et ducal. Ajoutons, si l'on en doit croire ce qui se dit généralement, que des mesures seraient prochainement prises, dans chaque Etat confédéré, pour comprimer, s'il en est temps encore, le mouvement démocratique qui débordé de tous côtés. »

Vous me permettez de vous servir de ce bordeaux ?

La bouteille était à moitié vide. Durant tout le repas, le recteur n'avait bu que du cidre, alléguant un goût particulier pour cette boisson économique. Toutefois, il consentit à faire connaissance avec le nectar dont le litre avait coûté quatre-vingts centimes au *Cheval-d'Argent*, et cela pour trinquer avec son hôte à la prospérité de l'usine et à la santé de toute la paroisse de Penancoat.

— Maintenant, reprit-il en s'adressant au voisin, je vous dois une explication et des excuses pour ce que je viens de faire. Ma sœur a des idées tout-à-fait différentes des miennes, et parce qu'un luxe relatif se glisse aujourd'hui dans toutes les conditions, parce que le confort, comme ils disent, est devenu l'idole du siècle, elle voudrait que le presbytère suivit l'entraînement général. Vous n'êtes pas un chrétien pratiquant, Monsieur Benott; vous le proclamez bien haut, et je le regrette. Eh bien, soyez de bonne foi: que diraient vos amis les voltairiens si, par impossible, un certain nombre de recteurs, dans nos campagnes, oublièrent assez leur mission pour ne s'occuper sérieusement que de leur bien-être personnel? J'entends d'ici les accusations, et vous les entendez comme moi, n'est-il pas vrai? — Voici donc ce qui m'est arrivé ce matin: on m'a fait une querelle parce que cette maison n'est pas un palais, parce que je n'ai d'autres couverts d'argent que celui qu'il vous a plu de m'offrir à la Saint-Corentin, l'année dernière; et, pour en con-

clure, en dépit de mes ordres les plus formels, on vient de faire acheter à la ville voisine ce champagne qui va y retourner tout-à-l'heure, j'en atteste mon patron, l'un des plus grands baveurs d'eau qui furent jamais. Personne ne connaît mieux que vous les revenus de la cure: ils sont très-minces, surtout si vous considérez les nombreux indigents de la paroisse. En me conformant, le mieux possible, à mes devoirs de prêtre, qui me commandent, comme le dit si bien Massillon, de porter dans mon sein tout ce pauvre peuple qui m'est confié, comme une nourrice porterait son enfant, prête à essayer, sans se rebuter, ses inquiétudes et ses caprices; à souffrir, sans l'abandonner, ses ingratitude et ses murmures; en me conformant à ces devoirs, toujours impérieux et souvent si difficiles à remplir, n'ai-je pas encore la douleur de ne pouvoir aider et secourir efficacement une foule de misères? Il faudrait un cœur de rocher pour s'imaginer être quitte envers des malheureux qui souffrent de la faim, après leur avoir fait un sermon sur la résignation chrétienne. S'il y a force majeure, si je n'ai que mes exhortations à offrir, je les donne avec mes larmes; mais, dans ce cas, je n'ai la conscience en repos qu'autant qu'il m'est prouvé que je n'ai pas sacrifié à mes aises l'argent nécessaire pour ramener un peu de joie dans les yeux de la vieille mère ou de ses petits enfants. Aujourd'hui même, je dois aller visiter Alain, le pêcheur d'anguilles, malade depuis quelques semaines. Je n'aurai que

bien peu à lui laisser avec mes consolations. Cela m'attriste, parce qu'il y a de grands besoins dans cette famille.

— Je crois avoir entendu parler de cet homme, dit M. Benott. Ah! oui, Hilaire, mon neveu, est allé le voir, et justement, ce jour-là, d'après ce que racontait le malade, vous lui aviez donné...

— Plus bas, Monsieur le maire, plus bas, ma sœur pourrait entendre.

— Vous lui aviez donné votre chemise, continua l'industriel avec une certaine émotion.

— Il le fallait bien, Monsieur le maire. Vous voyez donc quelle détresse, et s'il est possible d'aller remplir ses fonctions de pasteur chez les malheureux, après avoir consommé du champagne au presbytère.

— Si mes yeux ne m'ont pas trompé, c'est du champagne à prix réduit.

— Trois francs, Monsieur Benott, ni plus ni moins. Ah! je vous réponds que la femme d'Alain sait bien ce que vaut une pièce de trois francs, quand la maladie arrive.

— J'achète la bouteille de champagne, mon cher abbé; je l'achète au profit d'Alain. Tenez, portez-lui cela la première fois que vous irez le voir.

Une pièce d'or brillait sur la table.

— Vingt francs! s'écria le recteur en poussant une exclamation joyeuse. Dieu vous bénisse! vous allez rendre la santé à ce brave homme, en lui permettant de se

Le *Publiciste* de Berlin affirme que, depuis quelque temps, on prend dans cette capitale des mesures militaires extraordinaires.

La dernière séance du *Nationalverein* a été très-animée. Après un grand nombre de longs discours, l'assemblée s'est décidée à inviter par une adresse le peuple allemand à se rallier à l'Association nationale et à l'hégémonie prussienne.

(Constitutionnel.)

Un journal de Saint-Petersbourg, *La Nordische Post*, du 6 mars, dit que, dans le gouvernement de Twer, treize membres de l'institut des juges de paix ont déclaré ne pas vouloir agir d'après les lois d'émancipation du 16 février 1862. L'assemblée provinciale des juges de paix a adressé un rapport sur cette déclaration au ministre de l'intérieur, qui a ordonné de conduire les récalcitrants à Saint-Petersbourg et de porter l'affaire devant le Sénat.

On mande de Varsovie, le 5 mars :

La dépêche de Berlin du 28 février annonçant le refus de l'archevêque de Varsovie, de pourvoir au remplacement des curés et vicaires déportés est inexacte. Aucune invitation n'a été adressée à ce sujet par la commission des cultes. L'archevêque a déjà reconstitué son chapitre et remplacé les chanoines déportés. — Havas.

Nous avons des nouvelles récentes de Saïgon qui nous donnent quelques détails intéressants et nouveaux.

L'empereur Tu-Duc, à la suite de nos derniers succès, a reçu un rapport du mandarin qui commandait ses troupes dans la basse Cochinchine. Le général annamite lui annonçait qu'il venait de perdre, par trahison, la ville de Bien-Hoa, et d'apprendre que les Français devaient prochainement se rendre par mer à Hué, mais que leur succès ne serait pas de longue durée, parce que la fidélité de son armée était inébranlable et qu'elle allait marcher au secours du prince.

Ce document, loin de rassurer l'empereur, lui causa la plus profonde inquiétude, et il résolut de quitter sa capitale pour se réfugier dans le Laos annamite où il possède un magnifique palais, situé au milieu d'un pays dont les habitants sont très fidèles à sa dynastie.

Il fit partir ses trésors et sa famille dès le 3 janvier; son départ fut fixé au 7 du même mois; mais, depuis, il a recueilli de nouveaux avis qui lui ont fait savoir que nous ne devions pas encore attaquer sa capitale et qui l'ont engagé à suspendre son voyage. Il est resté, mais il est très-probable que lorsque nous attaquerons Hué, il agira comme l'empereur de la Chine et se retirera dans l'intérieur, afin d'éviter de devenir notre prisonnier.

(Moniteur de l'armée.)

L'Empereur, qui n'a cessé de se préoccuper de la situation difficile des ouvriers dans les grands centres manufacturiers, a voulu qu'aux mesures déjà prises par son gouvernement pour secourir la population ouvrière de plusieurs villes, telles que Lyon, Saint-Etienne, Rouen et Lille, vint se joindre l'assistance de la liste civile impériale. Sa Majesté a ordonné au ministre de sa maison de

soigner et de prendre patience.

— J'oublie un peu trop vos pauvres, j'en ai peur, reprit M. Benoit, qui, après avoir cédé à un bon mouvement, imagina tout-à-coup de tirer parti de la charité du pasteur pour obtenir de lui ce qu'il désirait; j'oublie vos pauvres, et pourtant nous pourrions nous entendre, vous et moi, dans leur intérêt, et leur rendre, à nous deux, d'importants services.

— Parlez, parlez, Monsieur le maire; aussi bien, vous êtes venu ici pour me faire une communication.

— Cette communication mérite une attention très-sérieuse, Monsieur l'abbé. Vous allez voir qu'elle se rapporte justement au sujet qui vous intéresse le plus.

Vous savez que, depuis deux ans, j'ai singulièrement agrandi mon usine, et vous n'ignorez pas non plus qu'avant peu les deux tiers de vos paroissiens seront dans mes ateliers. Or, il n'est pas de meilleur moyen que le travail pour écarter la misère : il faut travailler pour avoir; et plus l'ouvrier travaillera, plus il pourra jouir du progrès matériel, si admirable à l'époque où nous vivons. Vous, homme d'église, vous ne comprenez pas toujours cette vérité mathématique, et vous enlevez impitoyablement à un malheureux chef de famille, le septième de ce qu'il pourrait gagner honnêtement. C'est là une routine fâcheuse, et au dessus de laquelle il faudra bien finir par vous élever, si vous ne voulez vous trouver en opposition flagrante avec la raison, la justice, l'intérêt

prélever sur les fonds de sa cassette particulière une somme de 250,000 francs, et de l'envoyer, en son nom et au nom de l'Impératrice, aux préfets du Rhône, de la Loire, de la Seine-Inférieure et du Nord.

Cette somme sera distribuée en secours par les soins de l'autorité préfectorale. (Moniteur.)

FAITS DIVERS.

Le chiffre des rentes 4 1/2 0/0 présentées à la conversion jusqu'au 4 mars s'élève à 110,141,641 fr. de rente.

Le nombre des porteurs est de 292,587.

Les obligations du Trésor dont la conversion en rentes 3 0/0 a été demandée sont au nombre de 428,173.

— Le journal *l'Espérance du Peuple*, de Nantes, a reçu un second avertissement.

— Le *Journal des villes et des campagnes* et la *Gazette de France*, ayant publié récemment des détails complètement erronés, au sujet d'un service religieux en mémoire du feu roi de Portugal, un *Communiqué* vient d'être adressé à ces deux journaux pour rectifier les faits. (Moniteur.)

— La conversion de la rente s'est opérée avec un empressement digne des meilleurs jours. En même temps qu'avait lieu ce grand mouvement de capitaux, M. DAUCHEZ DE LA CHAISE ouvrait la souscription aux actions du CANAL DE GAP. Le capital demandé se réalise avec une rapidité telle qu'il est présumable que la souscription sera couverte, et bien au delà, avant le jour de la clôture.

Il est bon de signaler ces faits : car ils prouvent que si les capitaux sont quelquefois craintifs, les sources du crédit sont encore loin d'être tarries, et que, pour leur rendre leur activité féconde, il suffit d'offrir des placements sûrs et des affaires lucratives et honorables. — Delarive.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société musicale de Saumur a donné jeudi soir à la salle de la Mairie son troisième concert. Cette soirée, comme les précédentes, a été fort agréable. L'exécution du programme n'a pas trompé l'attente générale. Nous ne pouvons citer les noms des amateurs qui en ont exécuté les divers morceaux, mais nous ne passerons pas sous silence celui de M. Bourdelle, jeune professeur de notre ville. Nous aimons à rappeler qu'il a principalement été applaudi dans le grand air de *Zampa*, qu'il a chanté avec goût et méthode. Le duo du *Caïd*, un des derniers morceaux que nous ayons entendus, a été exécuté avec entrain et avec un ensemble parfait.

Cette soirée nous fait de plus en plus espérer que l'avenir de cette société est assuré.

Le carnaval a été fêté partout chez nos voisins avec beaucoup de gaieté et d'entrain.

A Varennes, où une belle cavalcade avait été organisée, tout le cortège était réuni dès midi au lieu indiqué par le programme. A une heure, la musique de Vernouil est arrivée sur la place de

des pauvres, à qui votre dimanche ne donne ni pain, ni cide, ni sabots. Soyez moins exigeant sous ce rapport, et vous aurez fait plus de bien à l'ouvrier qu'en lui parlant de mystères incompréhensibles, et de félicité au-delà de ce monde. En deux mots, cher recteur, mes intérêts et ceux des hommes que j'occupe demandent également que l'usine fonctionne tous les jours. La population de Penancoat, influencée par vous, s'est montrée longtemps très hostile à mes projets. Aujourd'hui encore on s'azite, et, ce matin même, j'ai dû chasser un meneur, faire une exécution. Votre bon sens et votre charité bien connue devraient vous porter à m'applaudir, quand je ne veux autre chose que verser le salaire d'une journée de plus chaque semaine dans ces familles que vous chérissez. Peut-être craignez-vous les remontrances de vos supérieurs en faisant bon marché d'un ancien usage, quelque nuisible que soit cet usage pour vos amis. Je ne vous engage nullement, entendez-moi bien, à monter en chaire et à déclarer à vos paroissiens que le travail est la meilleure des prières. Non, ce que je réclame de vos lumières et surtout de votre bon cœur, est bien plus facile.

— Qu'est-ce donc? demanda le recteur, déjà très-occupé d'un appel qu'il faisait intérieurement à Pacifique.

(La suite du prochain numéro.)

Varennes, montée sur un char traîné par quatre chevaux. Aussitôt elle s'est dirigée vers la demeure de M. le maire pour lui rendre les honneurs. Ces jeunes musiciens ont bien payé de leurs personnes et de leur talent pendant toute la journée de mardi.

Le défilé a été exécuté ainsi qu'il avait été dit dans un ordre parfait, et les espérances qu'avaient données cette fête ont été de beaucoup dépassées. Le nombre des cavaliers, celui des chars, a été plus grand qu'on ne s'y attendait. — Il y avait trois chars élégamment décorés : le premier représentait l'Industrie, le second contenait des personnages historiques et le troisième était consacré à l'Agriculture.

La foule était immense, le cortège a eu peine à se frayer un passage à travers les spectateurs. Le défilé qui a duré 4 heures n'a été terminé qu'à 5 heures. Immédiatement après, les acteurs se sont mis en scène et ont joué avec beaucoup de succès les scènes comiques et de charlatanisme qui avaient été annoncées. Malheureusement une averse de neige a troublé la fête et a dispersé le public.

Jamais Varennes n'avait vu autant d'étrangers; toutes les auberges, tous les cafés ne pouvaient suffire aux demandes de tant de monde. Chacun conservera un très-heureux souvenir de cette fête. — Les pauvres de la commune n'ont été oubliés de personne pendant ce jour, car le produit de la quête a été magnifique.

Le lendemain, les jeunes gens de Varennes ont monté à cheval et se sont rendus à Brain, où ils ont terminé les fêtes du carnaval.

A Chouzé et à Bourgueil, il y a eu également promenade à cheval, travestissements, et jeux de toutes sortes. Notre correspondant nous dit que partout la fête a été admirable, et que le public a passé dans chacune de ces localités un très-agréable carnaval.

2^e CONCOURS POÉTIQUE

ouvert par le *Publicateur*, journal de Louviers.

Les concours littéraires sont à l'ordre du jour. *La Revue de la Province*, la *Tribune lyrique*, la *Fauvette du Nord*, le *Journal de Honfleur*, l'*Abeille cauchoise*, le malin *Figaro*, lui-même, ont compris tout le fécond stimulant de cette idée au point de vue de la décentralisation littéraire. — Le *Publicateur de Louviers* nous communique aujourd'hui le programme de son 2^e concours, qui, tout donne lieu de l'espérer, offrira d'aussi brillants résultats que le premier.

Le sujet du premier concours du *Publicateur* était un sonnet ayant pour titre, le *Rêve du Poète*. — Quatre-vingt-dix-huit poètes, de tous les coins de la France ont répondu à son appel.

Le prix a été décerné à M. Auguste Hue, de Condé (Calvados); les deux accessits à MM. Fertiault et Fiterre, et les quatre mentions honorables à MM. Ponzio, Robert-Victor, M^{lle} Maria Gay, Noëma Vertel.

Voici les conditions de 2^e concours :

L'œuvre proposée cette fois aux concurrents est une composition, de vingt à trente vers seulement, sur ce sujet :

LA MISSION DE LA FEMME AU XIX^e SIÈCLE.

Il y aura UN PRIX, DEUX ACCESSIT et six Mentions honorables.

L'auteur du poème couronné recevra franco les *Poésies mystiques*, de Thalès Bernard.

Les Accessit et les Mentions donneront droit à l'insertion dans le *Publicateur* et à trois numéros de ce journal. — Il n'y aura, pour cette fois, que les neuf pièces d'insérées.

La liste des concurrents sera publiée *in extenso* et chaque concurrent recevra le numéro contenant le procès-verbal du concours. Adresser les poésies (avec nom, adresse et un timbre-poste de 20 c. pour le journal, ces conditions sont de rigueur) à M. BOUÉ DE VILLIERS, à Evreux (Eure), secrétaire du jury d'examen, avant le 30 juin, date de la fermeture du concours.

Le jury d'examen se réunira dans le courant de juillet, et son travail sera publié vers la fin du même mois.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Athènes, 1^{er}. — Les troupes royales n'ont pas renouvelé leur attaque contre les retranchements des insurgés; elles attendent des renforts.

Le golfe d'Argos a été déclaré en état de blocus. Un décret royal offre à tous les coupables militaires, sauf les auteurs de la rébellion, une amnistie jusqu'au commencement du bombardement de Nauplie. M. Tricupis, ministre grec en Angleterre, actuellement en congé à Athènes,

est chargé par le roi d'aller, avec le ministre français M. Bourrée, à Nauplie pour faire des propositions aux insurgés.

Turin, 7 mars. — M. Cordova a donné sa démission. M. le sénateur Poggi, Toscan, est nommé ministre de la justice. On assure que M. Rattazzi a fait des ouvertures au général Durando pour l'engager à accepter le ministère des affaires étrangères.

Turin, 6 mars. — Les nouvelles de Naples annoncent que les bandes de Crocco et de Schiavone et non pas Chiavone en personne, comme le bruit en courait, s'efforcent de pénétrer en Calabre, pour attendre du côté de la mer Ionienne un débarquement de réactionnaires. Le général Remi a empêché ce mouvement, et les deux bandes sont retournées du côté du lac de Tétola. — Havas.

BOURSE DU 6 MARS

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 69 40
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 99 50

BOURSE DU 7 MARS.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 69 90
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 97 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION,

Le dimanche 30 mars, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON et Dépendances,

Ci-devant occupée par l'auberge Jeannin, à l'angle de la rue de la Petite-Douve et de la rue Neuve-Beurepaire.

S'adresser audit notaire. (114)

Administration des Domaines.

VENTE

DE VIEUX PAPIERS.

Le jeudi 13 mars 1862, à une heure après midi, en la cour de M. Flaudin, entreposeur des tabacs, rue des Payens, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de huit cent soixante-quatorze kilogrammes de vieux papiers, provenant de l'administration des contributions indirectes.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.

Saumur, le 8 mars 1862.

Le Receveur des Domaines, P. VING. (115)

A LOUER

Pour la Toussaint 1862.

LES MOULINS A EAU ET A VENT DE CHANTEMERLE,

Commune de Nuell.

Avec 8 à 10 hectares de terres et prés, contigus.

S'adresser à M. JULIEN RABOUIN, garde particulier au château de la Grise, ou à M^e AUDOUIN, notaire à Nuell. (116)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 9 mars 1862, à midi,

LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de dame ROSE GIRARD, décédée au Petit-Puy, commune de Saumur, épouse de M. MAURICE HUBERT.

Voir pour le détail les placards affichés.

On traitera avant l'adjudication. S'adresser à M^e CLOUARD. (103)

Etude de M^e RULLIER, notaire à Doué.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

UNE MAISON,

Située ville de Saumur, rue Brault, n° 10,

Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ,

Composée de chambre et cellier au rez-de-chaussée; au premier étage, deux chambres, cour et terrasse; grenier sur les deux chambres; joignant de trois parts le sieur Berthe, et d'autre part la rue Brault.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve JAUNARD, propriétaire au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, ou à M^e RULLIER, notaire à Doué.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

LES BIENS

Ci-après,

Dépendant de la propriété

DE SAINT-AUBIN,

Ayant appartenu à M. CADIEU, Situés communes de Neuillé et d'Allonnes.

Deux hectares 70 ares de terre labourable, affilés de rangées de vigne.

Deux hectares de châtaigneraie, en plein rapport et parfaitement plantés, dont les deux tiers sont en âge d'être coupés.

Cinq hectares de bois-taillis et sapins, en un seul ensemble, joignant M^{me} Feuillant et le chemin de Neuillé à Allonnes.

Treize hectares de landes, dont 3 hectares en labour et de bonne qualité; le tout pouvant être mis en culture ou ensemencé de sapins, joignant la route de Saumur à Vernantes.

S'adresser à M. BRETONNEAU, propriétaire à Vernoux-en-Gastines, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), qui se trouvera tous les samedis à l'hôtel du Grand-Turc, à Saumur. (65)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire priseur à Saumur.

AVIS.

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à six heures. (109)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur,

Formant l'encoignure de la grande rue et de la petite rue Saint-Nicolas et de la rue Courcouronne, occupée par M. PROUST-PIQUET, marchand épicier.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (14)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le 9 mars 1862, à midi, en l'étude,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Île-Neuve, n° 23 et 25;

Mise à prix 400 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER. (104)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

NEUF CAVES A CHEMINÉE,

Dans un seul tenant,

Au Petit Genève, en face l'usine de M. Mayaud, avec petit jardin devant; louées 154 fr. par an.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (11)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint Jean 1862,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Daillé,

L'une actuellement occupée par M. CAVELLIER, corroyeur.

S'adresser audit M^e LEROUX, ou à M. DUVEAU, propriétaire à Saumur, rue Daillé. (96)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

MAISON, rue du Petit-Pré, près de la rue Royale, occupée par M^{me} Mazé, aubergiste.

S'adresser à M. BEUVOIS, place du Roi René. (30)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (583)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Rue de la Tonnelle, n° 16.

S'adresser à M. Yvon, même maison. (111)

A VENDRE

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

UN MAGASIN DE MERCERIE EN GROS,

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean,

PREMIER ETAGE

Place de l'Arche-Dorée, avec cave et grenier.

S'adresser à M. DUPAYS. (32)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, rue d'Orléans, occupée par M. le capitaine KABIS, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^{me} MARTIN-PAILLET, ou à M^e CLOUARD, notaire. (80)

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des fèves. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ et BARGOIN.

PLUS DE TACHES

AVEC L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même tous les corps gras, taches de peinture, suifs, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 30 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Maison à Paris, pour le gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, à BAÏGE, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (67)

Saumur, P. GODET, imprimeur

DÉCRET D'AUTORISATION

DU

29 mars 1854.

L'IMPÉRIALE

Compagnie anonyme d'Assurance sur la Vie, à Primes fixes.

RUE

DE BIVOLI, N° 182.

PARIS.

| | | |
|-----------------|-----------|-----------|
| Rentes viagères | à 60 ans, | 10.70 0/0 |
| immédiates : | à 65 " | 12.85 " |
| | à 70 " | 15.63 " |
| | à 75 " | 18.41 " |

Assurances en cas de Vie.
Do en cas de Mort.
Do en cas de Vie et de Mort (MIXTES).
Caisses spéciales — des Offices. — du Clergé.
Caisse professionnelle.
Achats et échanges de nu-Propriétés.

GARANTIES :
Capital f. 5,000,000
Indépendamment des fonds provenant des assurances et des constitutions de rentes viagères.
Immeubles dans Paris. f. 5,400,000
f. 10,400,000

S'adresser à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, 12, à Saumur.